

LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX

1 **LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010**

NOM DU PROGRAMME	CLIENTÈLE VISÉE	PÉRIODE
<i>Programmes d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes</i> ¹	Principalement résidentielle, partiellement affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Période : Indéterminée. • Modalités inchangées, telles que présentées dans le cadre du dossier relatif au Plan d'approvisionnement 2011-2020 (R-3748-2010).
<i>Programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies » SIE et SIE 2</i>	Industrielle, principalement les clients de la petite et moyenne industrie aux tarifs M et G	<ul style="list-style-type: none"> • SIE terminé en mars 2001 : fin de la période de remboursement sous garantie en février 2012. • SIE 2 terminé en décembre 2004 : fin de la période de remboursement sous garantie en décembre 2011. Suivi des dossiers de garanties de prêt octroyées aux clients en cours².
<i>Programmes d'économie d'énergie</i> ³ – 20 programmes du Distributeur	Résidentiel, affaires et grandes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Période : Programmes existants depuis 2003 dont la durée varie selon le volet. • Poursuite des programmes du Distributeur selon les modalités indiquées dans le dossier tarifaire 2011-2012 (R-3740-2010).

2 Note 1 : Voir le détail des programmes d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes à l'annexe 1.

3 Note 2 : Voir le détail à la pièce HQD-7, document 2.

4 Note 3 : Voir le détail des programmes d'économie d'énergie à l'annexe 2.

**ANNEXE 1
TARIFICATION ET PROGRAMMES D'UTILISATION
EFFICACE DE L'ÉNERGIE
EN RÉSEAUX AUTONOMES (PUEÉRA)**

TABLEAU 1 : TARIFICATION EN RÉSEAUX AUTONOMES ET PUEÉRA EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010

TERRITOIRE	TARIFICATION	PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE (PUEÉ)				
IDLM	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	IDLM	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage • Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout • Aide financière à la nouvelle construction et conversion 		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique à parité 		
ANTICOSTI	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Anticosti	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage • Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout • Aide financière à la nouvelle construction et conversion 		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage • Remplacement des systèmes de chauffage principal mazout • Aide financière à la nouvelle construction et conversion 		
BASSE-CÔTE-NORD	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Lac Robertson	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 		
		La Romaine	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Aide financière à la nouvelle construction et conversion 		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 		
HAUTE-MAURICIE	TARIF NORMALISÉ sauf TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois	Opitciwan	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel et ramonage / Réparation / Dépannage • Aide financière à la nouvelle construction 		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel et ramonage / Réparation / Dépannage 		
		Clova	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière à la nouvelle construction et conversion 		
			affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 		
		NUNAVIK	résidentiel : TARIF DISSUASIF de 31,39 ¢/kWh à partir de 30 kWh/jour affaires : Interdiction de chauffer à l'électricité les locaux et l'eau sinon facturation à 69,22 ¢/kWh de toute la consommation TARIF MA au-delà de 900 kW et 390 MWh par mois Frais de branchement (résidentiel et affaires) de 5000 \$ + 250 \$/kW au-delà de 20 kW	Makivik	résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Entretien annuel / Réparation / Dépannage
					affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % • Compensation du propane • Entretien annuel / Réparation / Dépannage
Whapmagoostui – Cri	résidentiel			<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % 		
	affaires			<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 		

**ANNEXE 2
PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

1 Le 13 décembre 2006, le gouvernement du Québec adoptait et sanctionnait le Projet de
2 loi 52, *Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et*
3 *modifiant diverses dispositions législatives*, (ci-après Loi 46) dans lequel il attribuait des
4 responsabilités spécifiques à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et confirmait les
5 responsabilités des distributeurs en regard de leurs propres programmes. Afin de
6 refléter l'esprit de la Loi 46, le Distributeur demande à la Régie une approbation pour le
7 budget des programmes et activités sous sa responsabilité depuis la demande
8 budgétaire 2009. Les programmes de l'AEE auxquels le Distributeur contribue
9 financièrement via une quote-part ne sont plus traités dans les dossiers réglementaires
10 du Distributeur.

11 Le 11 novembre 2010, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi n° 130
12 prévoyant, entre autres, la dissolution de l'Agence de l'efficacité énergétique et le
13 transfert de ses activités au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce
14 projet de loi n'a toutefois pas encore reçu la sanction de l'Assemblée nationale.

1
2

TABLEAU 1
PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR EN 2010

NOM DU PROGRAMME	DATE DE DÉBUT
Marché résidentiel¹	
Diagnostic résidentiel – Mieux Consommer	2004
Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu	
• volet social	2006
• volet communautaire – coopératives d'habitation	2007
• volet communautaire – OBNL	2008
• volet privé – municipalités (projet pilote avec la Ville de Montréal) ²	2008
Promotion des produits Mieux Consommer	
• volet thermostats – marché existant	2004
• volet thermostats – nouvelle construction	2004
• volet minuteriers	2004
• volet toiles solaires	2010
• volet éclairage	2006
• volet électroménagers	2006
• volet fenêtres et portes-fenêtres	2007
• volet produits électroniques	2010
Géothermie	2007
Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores	2008
Remplacement de réfrigérateurs pour les MFR (projet pilote)	2009
Visites conseils (réseaux autonomes)	2007

1

NOM DU PROGRAMME	DATE DE DÉBUT
Marché affaires¹	
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	
• volet bâtiments tarifs G et M	2004
• volet bâtiments HQD	2005
Appui aux initiatives – Systèmes industriels	2004
Produits efficaces	
• volet feux de signalisation	2004 ³
• volet éclairage	2005 ³
• volet moteur	2005 ³
• volet agricole	2006
• volet réfrigération	2010
Petits clients affaires (diagnostic Internet)	2004 ³
Approche clés en main	2010
Initiatives des bâtiments – Grandes entreprises (PIBGE)	2005
Marché grandes industries	
Initiatives industrielles – Grandes entreprises (PIIGE)	2003
Analyse et démonstration industrielles – Grandes entreprises (PADIGE) – volet analyse	2003
Amélioration majeure d'usine – Grandes entreprises (PAMUGE)	2006
Innovations technologiques	
Projets de R-D du Laboratoire de technologie de l'énergie (LTÉ)	2008 ⁴
Initiatives de démonstrations technologiques et d'expérimentation (IDÉE)	2005
Projets d'initiatives structurantes en technologies efficaces (PISTE)	2005
Analyse et démonstration industrielles – Grandes entreprises (PADIGE) – volet démonstration	2003

2 ¹ Les programmes des marchés résidentiel et affaires ont été adaptés pour la clientèle des réseaux
3 autonomes du Distributeur, incluant les clients chauffant les locaux et l'eau au mazout participant aux
4 PUEÉRA, pour tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales.

5 ² Ce volet du programme Rénovation énergétique était auparavant un projet-pilote réalisé dans le cadre du
6 programme PISTE. Voir à cet effet la section 5.1.3.1 de la pièce HQD-8, document 8 du dossier
7 R-3740-2010.

8 ³ Fin des volets ou programmes Feux de signalisation (1^{er} avril 2010), éclairage (volet intégré à la nouvelle
9 Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments [OIEÉB]), moteurs (30 décembre 2010), et
10 Diagnostic Internet (30 juin 2010).

11 ⁴ Le budget des activités de recherche et développement en efficacité énergétique du LTÉ a été intégré au
12 PGEÉ en 2008.